

Avis concerté du 18/12/2024 des associations Place au Vélo Angers, FNE Anjou et Les Boîtes à vélo Angers sur l'instauration de la ZFE sur Angers Loire Métropole.

La Ville d'Angers a adopté, lundi 25 novembre 2024 en conseil municipal, la mise en place d'une **ZFE** (Zone à faibles émissions) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Même si cette mesure concerne une large partie du territoire communal, elle nous semble **très insuffisante** du fait qu'elle n'exclut que des véhicules déjà anciens, soit une infime minorité du parc automobile en circulation.

L'objectif d'une réduction drastique de la **pollution en ville** et des autres nuisances apportées par la circulation motorisée exige rapidement un ensemble de mesures beaucoup plus fortes.

FNE Anjou, Place au vélo Angers et Les Boîtes à vélo Angers rappellent ici ensemble les constats et font des propositions.

Les constats :

- Un centre-ville d'Angers qui reste sous une forte pression automobile en grande partie liée aux accès au parking souterrain du Ralliement, ainsi qu'à la facilité d'accès à l'hyper-centre depuis la voie des berges, congestion très gênante pour les piétons et la circulation des bus
- Un plateau piétonnier qui, du fait de cette pression automobile, se trouve bloqué dans son développement depuis une quarantaine d'années, alors que de plus en plus on voit la foule déborder des trottoirs
- Des parkings-relais de tramway que ce soit en bout de lignes et le long de la ligne (Roseraie, Lafayette, Montaigne) qui ne fonctionnent pas du tout à hauteur de leur mission, alors que la ville dispose maintenant d'un réseau de tramway efficace, pouvant transporter un plus grand nombre de voyageurs
- Un stationnement des vélos en surface Place du Ralliement dont les périodes de saturation s'allongent, et qui n'est ni abrité ni sécurisé

Les propositions :

- Sur un plan général, ne pas en rester à des retouches qui ne font même plus illusion pour rendre le statu quo acceptable, mais aller vers une politique cohérente des usages en matière de déplacements dans la ville, par des moyens relevant de la contrainte vis-à-vis des facteurs de nuisances et de l'encouragement à se déplacer de manière plus écologique.

- Sur la ZFE : c'est à l'objectif d'une ville apaisée et plus respirable qu'il convient de répondre, et non à telle ou telle réglementation restreinte. En ce sens la mise en place d'une ZTL (Zone à trafic limité) nous semble plus appropriée car globale et non sélective, même sur un périmètre plus restreint que celui de la ZFE telle que votée par le conseil municipal, et en prenant en compte par un système de dérogations les disparités sociales et déplacements pour raisons de santé
- Sur le parking du Ralliement : le rendre accessible au stationnement des vélos (actuellement impossible pour des raisons pratiques), incluant vélos à assistance électrique, vélo-cargos et trottinettes, tout en réduisant l'espace dédié aux voitures au premier niveau, supprimer la première heure de stationnement gratuite pour les voitures tout en offrant la gratuité aux vélos, et engager une politique d'accès prioritaire des voitures des riverains, de certains professionnels, des personnes handicapées.
- Sur les parkings-relais en périphérie : compléter l'indispensable communication sur leur existence et leur utilité par tous moyens conduisant à une véritable dissuasion d'entrer en ville avec sa voiture, tout en privilégiant la fréquentation du centre-ville, et donc de ses nombreux commerces et services, par d'autres moyens. Un piéton apaisé prendra plus de plaisir à la déambulation et sera donc plus disposé à pénétrer dans les commerces.
- Arrêter en revanche d'offrir des facilités de stationnement automobile en ville pour les entrants, qui contrecarrent tous les efforts réalisés en faveur des mobilités alternatives